

Motion 2157

Pour des soins dentaires accessibles à toutes et tous !

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- la LAMal qui ne prend pas en charge les soins dentaires ;
- le fait qu'un Genevois sur sept renonce à des soins de santé, notamment dentaires, pour des raisons financières ;
- les conséquences néfastes pour la santé et l'intégration sociale que cette situation peut entraîner ;
- la nouvelle constitution genevoise, plus particulièrement ses articles 39, 171, 172 et 212,

invite le Conseil d'Etat

- à étudier la mise en place d'une assurance dentaire cantonale, dans l'attente d'un changement de la législation fédérale ;
- à organiser dans l'immédiat l'accès aux soins dentaires pour les personnes à bas revenus, notamment par le biais de contrôles dentaires annuels gratuits ou à coûts supportables.